



AUTORISATIONS D'URBANISME depuis la réforme du 1^{er} MARS 2012

FICHE N°5 Construire un immeuble collectif

Quel formulaire ?

→ Il faut utiliser un formulaire de permis de construire (PC) cerfa n°13409*02

Vous pouvez vous procurer le formulaire sur le site gouvernemental au lien suivant :
<http://www.service-public.fr/actualites/002365.html>

Quel délai pour obtenir une réponse ?

→ 3 mois, à partir du dépôt de la demande (délai de droit commun)

Cas particuliers :

→ 4 mois si le permis est soumis à un régime d'autorisation ou de prescriptions prévus par d'autres législations que le code de l'urbanisme (ZPPAUP, site inscrit)

→ 6 mois en secteurs protégés (rayon MH)

→ 1 an en site classé

Nota : dans le mois qui suit le dépôt, la mairie peut notifier au pétitionnaire une demande de pièces complémentaires. Dans ce cas, le délai d'instruction commencera à courir à partir de la réception des pièces manquantes. Le pétitionnaire a 3 mois pour fournir ces pièces sinon il y aura un rejet tacite de sa demande.

Nombre de dossiers ?

→ 5 exemplaires dossier complet pour PC : imprimé + formulaire de déclaration des surfaces taxables + fiche complémentaire / autres demandeurs (notamment quand il y a plusieurs déclarants, par exemple : Monsieur et Madame, etc...) + documents ci-dessous

Quelles pièces sont à joindre au formulaire de PC ?

→ Un plan de situation

→ Un extrait cadastral

→ Un plan de masse (plan de la parcelle agrandi à l'échelle au 1/200^{ème} ou 1/500^{ème} avec l'implantation de la construction)

→ Un plan en coupe du terrain et de la construction

→ Une notice décrivant le terrain et présentant le projet

→ Les plans des façades et toitures

→ Un document permettant d'apprécier l'insertion du projet dans l'environnement

→ Une photographie en couleur permettant de situer le terrain dans l'environnement proche

→ Une photographie en couleur permettant de situer le terrain dans le paysage lointain

→ Si le projet d'immeuble collectif nécessite une démolition préalable, joindre un plan masse et une photographie du bâtiment à démolir.



Nota :

- 1) Compléter en intégralité la rubrique 5
- 2) Suivant la nature et la situation du projet (en secteurs protégés, en lotissement, en ZAC, sur le domaine public...) des pièces supplémentaires, figurant dans la liste du bordereau de dépôt, pourront être demandées

Lexique :

Surface de Plancher > Somme des surfaces de chaque niveau clos et couvert calculé sur le nu intérieur des façades

MH > Monuments Historiques

ZPPAUP > Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

ZAC > Zone d'Aménagement Concerté